



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 27 JANVIER 2025

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :
le 21/01/2025

Publication :
le 31/01/2025

Délibération n° D-2025-51

**Demande de financements - Projet de renaturation anciens
parkings et boulodrome désaffectés parcelles KY0116 et
KY0117**

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Ségolène BARDET, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD, Madame Julia FALSE.

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Aline DI MEGLIO, ayant donné pouvoir à Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, ayant donné pouvoir à Madame Florence VILLES, Monsieur Romain DUPEYROU, ayant donné pouvoir à Monsieur Karl BRETEAU, Madame Noélie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Baptiste DAVID, ayant donné pouvoir à Monsieur Nicolas ROBIN

**Direction du Développement Durable
et de la Planification Ecologique**

**Demande de financements - Projet de renaturation
anciens parkings et boulodrome désaffectés
parcelles KY0116 et KY0117**

Monsieur Thibault HEBRARD, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Considérant la stratégie nationale biodiversité 2030 qui vise notamment la restauration des sols et la plantation d'un milliard d'arbres d'ici 10 ans ;

Considérant le programme de végétalisation Niort Canopée de 2019, porté par la Ville de Niort, avec un objectif de 60 000 arbres plantés en 10 ans ;

Considérant la démarche Niort Durable 2030 de la Ville et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération du Niortais ;

Considérant le Plan National Milieux Humides 2022-2026 qui vise la restauration de 50 000 ha de zone humide d'ici 2026 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 12 novembre 2024 qui approuve le classement en Réserve Naturelle Régionale par la Région Nouvelle-Aquitaine, des « Marais de Galuchet, la Plante et des boucles de la Sèvre niortaise », sur 152 hectares, dans la Ville de Niort, tel que décrit dans le dossier de demande de classement déposé par la Ville de Niort ;

Le parking et l'ancien boulodrome sont désaffectés depuis plusieurs années et font l'objet d'occupations illicites répétées qui entraînent des pollutions et dégradations régulières sur les parcelles boisées adjacentes et leur écosystème, et des frais importants de constatation d'infractions et de nettoyage du site; compte tenu de leur proximité immédiate avec la future réserve naturelle dont elles sont la porte d'entrée et de leur intérêt pour la cohérence du site global de la plaine de Noron, il est proposé d'engager la renaturation en zone humide de ces 1,3 hectares de parking et de boulodrome désaffectés, à l'entrée de la future Réserve Naturelle Régionale des Marais de Galuchet, la Plante et des boucles de la Sèvre niortaise.

La parcelle KY0117 est propriété de la Ville de Niort et la KY0116 est propriété de la Communauté d'Agglomération du Niortais et en cours de cession à la Ville de Niort.

La renaturation en zone humide de ces parcelles remblayées il y a près de 30 ans présente plusieurs enjeux, conformes au plan national milieux humides :

- restaurer un champ potentiel d'expansion des crues et une zone d'infiltration et de filtration des eaux de pluie et de ruissellement ;
- créer un îlot de fraîcheur à proximité du pôle universitaire de Niort, du quartier de la Tour Chabot et des mutuelles ;
- créer un arboretum d'essences de références, taillées en têtards, pour remplacer le frêne touché par la chalarose ;
- aménager un espace pédagogique à la porte de l'université et des arrêts de bus qui acheminent les scolaires à la Réserve Naturelle Régionale.

Cette renaturation implique plusieurs étapes d'études et de travaux :

- des études topographiques, paysagères et de maîtrise d'œuvre ;
- des travaux de déblai et d'aménagement de voies d'eau et dépressions humides connectées au marais de Galuchet ;
- des travaux de plantation et d'aménagement d'une aire de stationnement réduite et naturelle ;
- des aménagements pédagogiques et un plan de gestion associé à celui de la Réserve Naturelle Régionale.

Le montant estimé de ces opérations s'élève à : 371 723,13 euros HT d'investissement et à 11 569,00 euros de fonctionnement correspondant à la charge des salaires des agents de la Ville de Niort impliqués, soit un budget total de 383 292,13 euros.

Les opérations s'échelonnaient entre septembre 2025 et septembre 2027, en fonction des subventions extérieures allouées et des budgets municipaux.

Il est proposé de solliciter plusieurs subventions :

- auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'appel à projets « accélérer la restauration des zones humides » ;
- auprès du Syndicat Mixte du Bassin versant de la Sèvre Niortaise, dans le cadre de la convention annuelle signée avec la Ville de Niort et de l'Accord de territoire des marais mouillés de la Sèvre niortaise et du Mignon ;
- auprès de la MAIF dans le cadre du fond Maif pour le vivant ;
- auprès de l'Agence de l'eau dans le cadre du 12^{ème} programme d'intervention de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de l'Accord des territoires des Marais Mouillés de la Sèvre Niortaise et du Mignon 2025-2027.

Les réponses à ces demandes de financement seront connues au mois de mai 2025.

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le dépôt de demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Syndicat Mixte du Bassin versant de la Sèvre Niortaise dans le cadre de l'Accord de territoire des marais mouillés de la Sèvre niortaise et du Mignon, de la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de l'appel à projets « accélérer la restauration des zones humides » et du Fonds MAIF pour le Vivant.

Monsieur Michel PAILLEY n'ayant pas pris part au vote.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Sophie BOUTRIT

Jérôme BALOGÉ